

Texte Urbanistique et Environnemental Préparatoire

Delegation: Paris

Representante: Carla Joachimsmann

Commission: Ville C40

Problématique: Quelles règles les villes doivent-elles mettre en place afin de créer un nouveau label « ville du futur » dans l'objectif de lutter contre la crise climatique ?

Position du gouvernement municipal sur le changement climatique

La ville de Paris, capitale française et métropole mondiale, s'est engagée depuis plusieurs décennies dans la lutte contre le changement climatique. Face à l'urgence environnementale, Paris a adopté des politiques ambitieuses en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la transition énergétique et de la résilience urbaine. Cependant, le défi climatique impose aux villes d'adopter des règles communes pour assurer un urbanisme durable, une mobilité propre et une réduction drastique de la pollution. L'absence d'un cadre normatif universel empêche une coordination efficace entre les métropoles. La variabilité des législations locales et des ressources disponibles constitue un frein à la mise en place de politiques communes ambitieuses. Un label international permettrait de standardiser ces efforts et d'inciter les municipalités à adopter des mesures concrètes.

Résumé des principales mesures environnementales entreprises

Dans cette optique, Paris propose la création d'un label « Ville du Futur » pour harmoniser et renforcer les initiatives locales en matière de développement durable. La capitale française a déjà mis en place plusieurs mesures exemplaires. Par exemple, pour lutter contre la pollution de l'air et les émissions de CO₂, Paris a instauré une Zone à Faibles Émissions (ZFE) qui vise à exclure progressivement les véhicules diesel et essence. D'ici 2030, seuls les véhicules électriques ou à hydrogène seront autorisés dans la ville. De plus, Paris a investi massivement dans les mobilités douces avec l'extension du Réseau Express Vélo (REV), qui relie les quartiers périphériques au centre-ville, et l'aménagement de pistes cyclables sécurisées, notamment sur la rue de Rivoli.

Concernant l'adaptation aux chocs climatiques, Paris a mis en place des initiatives de végétalisation de l'espace urbain. Les cours d'écoles ont été transformées en « Oasis » avec des sols perméables et des arbres, permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Les toitures végétalisées sont devenues obligatoires pour les nouveaux bâtiments, comme en témoigne l'exemple du nouveau tribunal de Paris. En parallèle, la gestion des eaux pluviales est optimisée grâce au programme « ParisPluie », qui encourage la récupération des eaux dans les immeubles afin de les réutiliser pour l'arrosage des espaces verts.

Paris met également un point d'honneur à inclure les citoyens dans la transition écologique. Ainsi, 5 % du budget de la ville est alloué à des projets participatifs, permettant par exemple la création de jardins partagés et d'ateliers de réparation de vélos. Le programme « Les

Parisculteurs » incite au développement de l'agriculture urbaine en transformant les toits en fermes accessibles à tous.

Enfin, Paris a mis en place des mesures concrètes pour restaurer la biodiversité. Le Plan Biodiversité comporte 30 actions majeures, parmi lesquelles la transformation des voies sur berges en promenades végétalisées. Le cimetière du Père-Lachaise, quant à lui, est devenu un refuge pour les oiseaux et les chauves-souris. De plus, depuis 2016, l'utilisation de pesticides est interdite dans les espaces verts de la ville.

Nous proposons ainsi la mise en place d'un label qui repose sur des critères stricts afin de garantir un urbanisme résilient, une mobilité propre et une gouvernance climatique transparente.

Axe concerné: Axe 1 : Environnement

Afin de réduire drastiquement les émissions de CO₂ et atteindre la neutralité carbone, les villes devront interdire progressivement les véhicules polluants et favoriser les mobilités propres, en développant des infrastructures adaptées aux transports zéro émission. De plus, la rénovation massive des bâtiments sera une priorité, avec l'objectif d'imposer des normes strictes de consommation énergétique et d'encourager l'installation d'énergies renouvelables.

Face aux chocs climatiques croissants, les villes devront renforcer leur résilience en végétalisant au moins 40 % de leur espace urbain afin de lutter contre les îlots de chaleur. La désimperméabilisation des sols et la mise en place de systèmes efficaces de gestion des eaux pluviales seront également essentielles pour limiter les risques d'inondations et préserver les ressources en eau.

La protection de la biodiversité urbaine constituera un autre pilier majeur. La création de corridors écologiques et d'espaces naturels protégés permettra de préserver la faune et la flore locales. Par ailleurs, l'interdiction des pesticides et la promotion de l'agriculture urbaine s'imposeront comme des leviers essentiels pour favoriser une alimentation durable et renforcer la résilience des villes face aux crises environnementales.

Axe concerné: Axe 2 : Mobilité et transports respectueux du climat

Le secteur des transports étant l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre, les villes devront accélérer la transition vers une mobilité urbaine bas carbone. Cela passera par le développement massif des transports publics zéro émission et la réduction de la place des véhicules thermiques grâce à des restrictions progressives et des incitations à l'électromobilité.

Parallèlement, les mobilités douces devront être encouragées à travers l'aménagement de vastes réseaux cyclables et piétonniers sécurisés, facilitant ainsi des déplacements plus durables et inclusifs. L'objectif est de repenser les espaces urbains pour donner la priorité aux modes de transport respectueux du climat et assurer un cadre de vie plus sain pour les habitants.

Axe concerné: Axe 3 : Pour une ville du futur verte, mais dynamiquement économique

La transition écologique ne pourra être effective sans une approche inclusive et participative. Il sera essentiel d'impliquer directement les citoyens dans cette transformation en leur donnant la possibilité de proposer et de financer des initiatives locales grâce à des budgets participatifs. Les villes devront également garantir un accès équitable aux services bas carbone en mettant en place des subventions et aides financières pour les ménages les plus modestes, notamment dans les domaines de la mobilité durable et de l'efficacité énergétique des logements.

La gouvernance climatique devra être transparente et collaborative. Pour cela, les villes s'engageront à publier un rapport annuel détaillant leur impact environnemental et leurs avancées vers la neutralité carbone. Par ailleurs, des collaborations avec le secteur privé et d'autres villes seront nécessaires afin de partager les innovations et accélérer la mise en œuvre de solutions écologiques performantes.

Axe concerné: Axe 4 : Pour une ville du futur verte, mais inclusive socialement

La transition écologique devra être un levier de justice sociale. Les villes s'engageront à garantir que les populations vulnérables puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique pour faire face aux transformations environnementales, en mettant en place des mesures de soutien adaptées, comme des dispositifs d'aides financières ou des services publics accessibles et durables.

L'intégration sociale passera aussi par le développement d'emplois verts, favorisant ainsi l'insertion professionnelle dans des secteurs clés de la transition écologique. Des programmes de formation et d'accompagnement seront mis en place pour permettre aux citoyens, en particulier les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi, d'accéder à des métiers d'avenir dans le domaine des énergies renouvelables, de l'agriculture urbaine ou encore de la rénovation écologique des bâtiments.

Enfin, une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la qualité de vie dans tous les quartiers, notamment par des actions en faveur d'un air plus sain, d'un accès facilité à une alimentation durable et de la réduction des inégalités environnementales.

Conclusion

Paris plaide pour la création d'un label « Ville du Futur », qui serait un outil puissant pour structurer et harmoniser les politiques urbaines en matière de climat. Un cadre réglementaire commun, associé à des mesures incitatives et une implication citoyenne forte, permettra aux villes de relever les défis du changement climatique de manière efficace et coordonnée. La métropole parisienne est prête à jouer un rôle moteur dans cette dynamique, en partageant son expérience et en soutenant les efforts collectifs pour un avenir durable.